

## Postes Canada déclare son intention de modifier la sécurité d'emploi

Postes Canada a l'intention de s'attaquer à la sécurité d'emploi lors des prochaines rondes de négociation. Elle l'a écrit noir sur blanc dans les mémoires qu'elle a remis à la Commission d'enquête sur les relations de travail, présidée par William Kaplan. Elle automatise actuellement certains lieux de travail.

### Automatisation et robotique : suppression d'emplois au sein des groupes 1, 3 et 4

L'automatisation, la robotique et l'intelligence artificielle constituent déjà une menace directe à la sécurité d'emploi des travailleurs et travailleuses des postes de l'unité urbaine. Le 15 mai dernier, Postes Canada a communiqué au Syndicat son intention de déployer le **bras robotisé pour la trieuse internationale de petits paquets**. Dès le 16 septembre prochain, sur le quai B de l'établissement Gateway de Toronto, deux robots d'induction seront mis en service. Pour le moment, aucune autre information n'a été communiquée quant à un déploiement semblable dans d'autres lieux de travail.

Résultat : il y aura des pertes d'emplois parmi les commis des postes et les travailleurs et travailleuses de la maintenance. Les travaux mineurs de réparation et de maintenance seront exécutés sur place par des membres du STTP, mais les travaux majeurs de réparation et de maintenance préventive, entre autres, seront effectués, au besoin, par un concessionnaire du fournisseur.

Le 17 avril 2024, Postes Canada a informé le STTP de son intention de déployer 15 véhicules autoguidés au centre de traitement des colis Albert-Jackson, à Scarborough, en Ontario. Selon Postes Canada, pour les titulaires de poste PO5 et PO4 (opérateurs et opératrices d'EMM), les répercussions seront les suivantes : réduction de 10,4 % du premier quart de travail, et de 8,4 % du troisième quart de travail. Quant aux travailleuses et travailleuses de la maintenance membres du STTP, ils effectueront les travaux mineurs d'ajustement, mais les travaux majeurs seront toutefois confiés à un concessionnaire local du fournisseur.

### Commission d'enquête sur les relations de travail

Dans son premier mémoire à la Commission, Postes Canada a déclaré ceci :

« Ces dispositions relatives à la sécurité d'emploi font en sorte qu'il est très difficile pour Postes Canada d'adapter sa main-d'œuvre face à un marché en évolution rapide [...].

/...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >



Ces règles nuisent considérablement à la capacité de Postes Canada de mener ses activités de façon financièrement viable, encore plus pour lancer un service abordable de livraison la fin de semaine ou offrir des options de livraison plus flexibles qui sont nécessaires pour conserver et accroître sa part de marché. [...] **La vision de Postes Canada pour l'avenir comprend notamment des changements graduels à ses conventions collectives afin d'améliorer sa flexibilité opérationnelle.** » [Page 21](#).

**Dans son deuxième mémoire à la Commission, Postes Canada a expliqué pourquoi elle prévoit s'en prendre aux protections visant la sécurité d'emploi :**

- « La sécurité d'emploi limite la capacité de Postes Canada à adapter son effectif. » [Page 28](#).
- « La nature particulière des dispositions relatives à la sécurité d'emploi dans les deux conventions collectives empêche Postes Canada de fonctionner efficacement. » [Page 28](#).
- « Les dispositions relatives à la sécurité d'emploi de Postes Canada contrastent nettement avec la flexibilité dont dispose sa concurrence syndiquée, qui a conservé le droit de la direction de licencier du personnel. » [Page 28](#).
- « Ces dispositions contractuelles spécifiques altèrent considérablement la capacité de Postes Canada d'adapter sa main-d'œuvre face à un marché en évolution rapide [...] ». [Page 28](#).

Lien vers le premier mémoire de Postes Canada à la Commission :  
[https://infopost.ca/wp-c/u/2025/02/iic\\_cpc\\_jan21-f.pdf](https://infopost.ca/wp-c/u/2025/02/iic_cpc_jan21-f.pdf) Voir [Page 21](#).

Lien vers le deuxième mémoire de Postes Canada à la Commission :  
[https://infopost.ca/wp-c/u/2025/02/iic\\_cpc\\_feb14-f.pdf](https://infopost.ca/wp-c/u/2025/02/iic_cpc_feb14-f.pdf) Voir [Page 28](#).

## Protégeons notre avenir : votons NON

Ça ne peut pas être plus clair : Postes Canada prévoit s'en prendre à la sécurité d'emploi afin de supprimer des emplois par l'automatisation et la robotique. Un vote massif pour le **NON** fera comprendre à l'employeur que nous n'abandonnerons pas notre sécurité d'emploi, ni aujourd'hui ni demain, et que nous demeurerons unis pour défendre nos conventions collectives.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à [Somm@ire](mailto:Somm@ire) : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

